



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2023

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers** : en exercice 23                      **présents ou représentés** : 20                      **votants** : 20

**Date de convocation** : 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Etaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

**Absentes** : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique ;

**Absents excusés** : M. MOLVAUX Gérard ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme. LEE Isabelle ;

**Pouvoir** : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. GUERIN Jean-Pierre donne pouvoir à M. VEZIE François ;

Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

**Secrétaire de séance** : M. FADIER Thierry.

**2023-08-042 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JULIEN MAUNOIR POUR SA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ATHLETISME.**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

**EXPOSE**

Par courrier du 9 juillet, l'association sportive du Collège Julien-Maunoir de Saint-Georges a sollicité une aide financière pour la participation d'élèves du collège au championnat de France UGSEL d'athlétisme, qui ont eu lieu à Lens du 19 au 21 juin 2023.

Vingt élèves ont participé à ces championnats dont huit de Louvigné.

Le coût de ce déplacement est de 4801 €.

Le collège sollicite une subvention de 480 €, soit 60 € par participant.

**PROPOSITION**

La commission finances propose au Conseil Municipal de verser la somme demandée, soit 480 €

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 21 septembre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*